

**Sujet :** [INTERNET] Réponse enquête publique DIG Indre Médian

**De :** natenv <natenv@laposte.net>

**Date :** 16/04/2021 18:05

**Pour :** "pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr " <pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr>

Bonjour,  
veuillez trouver en pièce jointe la déposition de l'association Nature et Environnement de Sorigny  
à l'enquête publique DIG Indre Médian du 06 au 22/04/2021  
M'accuser réception de l'ouverture de la pièce jointe et de sa lisibilité.

Cordialement  
Gérard VAN OOST

**Association Nature et Environnement**

*Contact Président Gérard Van Oost: 07 82 18 05 09*

*Vice-Président Christian Warot: 06 20 98 03 92*

*Adresse courrier*

*Gérard Van Oost Lassay 37250 Sorigny*

— Pièces jointes : —

---

Réponse DIG Indre M 2021.pdf

185 Ko



Sorigny le 13/04/2021

**Association  
Nature & Environnement**

**Réponse à l'enquête publique DIG Indre Médian**

Du 06/04 au 22/04/2021

Pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr

## Concernant les abaissements de niveau

L'artificialisation ancienne de certains cours d'eau avait conduit à des élévations de niveau au voisinage desquels s'était instauré un nouvel équilibre, faune, flore, nappes.

L'association, sans s'opposer aux travaux, demande qu'une attention particulière soit portée aux conséquences d'un abaissement de niveau, au regard des espèces, milieux et habitats installés depuis plusieurs dizaines d'années notamment en amont de ces points.

L'association souhaite que des mesures d'accompagnement et de suivi soient mises en place qui ne soient pas que paysagères mais **qui prennent en compte la biodiversité y compris celle qui peut sembler ordinaire**, ne bénéficiant pas d'un statut de protection.

## Concernant la fonctionnalité des habitats aquatiques

**Il faut maintenir la fonctionnalité des habitats aquatiques et riverains et pour cela garantir un débit minimum**

Pourquoi ?

**Les opérations de morphologie seules ne peuvent suffire à atteindre le bon état écologique des cours d'eau.**

La baisse des cours d'eau et leur tarissement en été tuent les organismes vivants de la rivière et de ses annexes. Ces organismes vivants sont indispensables au fonctionnement écologique et épurateur de la rivière. Sans eux la rivière serait un tuyau inerte, une canalisation sans rôle épurateur. Ces organismes ne peuvent se régénérer immédiatement dès le retour d'eau, certains cycles demandent plusieurs années pendant lesquels la rivière ne peut plus rendre son service écologique de dépollution des eaux chargées par les pratiques agricoles, le ruissèlement des infrastructures de transport, le pluvial des villes et le rejet des eaux usées, sans compter ceux des sites industriels. La rivière est bien d'intérêt général, mais plus encore : la vie présente dans la rivière. Il faut préserver cette dernière.

Comment ?

**Surveillance des pompages et prélèvements**

Sauf erreur de notre part, le dossier n'indique pas si des cours d'eau sont concernés par des prises d'eau et des pompages, autorisés ou non.

En cas de prélèvement, s'il y en a, comment sont assurés les contrôles ?

**Il serait important que le SAVI puisse disposer des moyens de contrôle et de signalement des infractions, voire de doter le SAVI d'un pouvoir de verbalisation.**

**Fonctionnalités des zones humides en tête de bassin versant**

Point 4.4.2.7 du fichier « dossier\_DIG\_SAVI\_V3\_savi\_compacte.pdf »

Incidence sur les ZNIEFF p220

Nous pensons qu'une attention particulière doit être portée aux zones humides.

Existe-t-il des zones humides en tête de bassin en dehors des ZNIEFF citées ? si oui comment sont-elles prises en compte ?

Toutes les zones humides sont-elles cartographiées dans tous les PLU des communes et secteurs concernés par la DIG? en trame verte et bleues et protégées ?

Toutes les zones humides de la carte pédologique de Touraine sur le secteur de la DIG ont-elles été prises en considération ?

## En conclusion

**La déclaration d'intérêt général DIG permet la restauration de points noirs du réseau des cours d'eau, donc l'association soutien la démarche.**

Cette DIG se situe dans la continuité du précédent plan, avec cohérence.

## Il reste à faire...

Nature et Environnement souhaite aussi que les cours d'eau qui ont été transformés en fossé d'assainissement puissent retrouver leur classement en ruisseau et cours d'eau et non plus en fossés.

L'association pense qu'il faudra plusieurs plans pluriannuels pour améliorer de façon significative l'écologie des cours d'eau, des bassins versants et une modification des pratiques de rejet et d'écoulement vers les milieux récepteurs.

L'association souhaite une réponse sur les points qu'elle a soulevés dans sa déposition.

Pour l'association, le président Gérard VAN OOST



Association  
NATURE & ENVIRONNEMENT  
37250 SORIGNY

Adresse courrier association :  
Nature et Environnement  
Chez M VAN OOST Gérard  
20 Lassy 37250 SORIGNY

Mail association : [natenv@laposte.net](mailto:natenv@laposte.net)  
Contact président : 07 82 18 05 09

*Création 15/05/1978- Forme loi 1901-JO du 10/06/1978 Enregistrée sous le N° W372003624 - Siret  
797 832 938 00014*

*Modifications des statuts : 31/10/1980 07/02/2003*